

1^{er} février 1959 : première votation fédérale

À la fin des années cinquante, le fait que les Suissesses ne puissent pas voter est perçu par beaucoup comme une injustice et un anachronisme. Et ce d'autant plus que les femmes sont sollicitées à s'engager et à participer à la vie publique.

En 1957, le Conseil fédéral veut rendre le service de protection civile obligatoire pour les femmes. Plusieurs mouvements féministes s'y opposent fermement. Il est selon eux inacceptable de vouloir imposer de nouveaux devoirs aux femmes avant de leur accorder les droits politiques. Le 22 février 1957, le Conseil fédéral propose l'introduction du droit de vote et d'éligibilité des femmes au niveau fédéral. La proposition est soumise au Conseil des États et au Conseil national qui l'acceptent en 1958. Pour la première fois, une votation populaire fédérale sur le suffrage féminin est organisée : elle se déroulera les 31 janvier et 1^{er} février 1959.

En 1958, faisant écho à la décision des Chambres fédérales, la deuxième édition de la SAFFA (*Schweizerische Ausstellung für Frauenarbeit*), l'*Exposition nationale suisse du travail féminin*, prend place à Zurich. Cette manifestation qui met en valeur le travail des femmes dans tous les secteurs attire 1,9 million de visiteurs et visiteuses et offre l'opportunité aux différentes associations féminines de s'exprimer. La même année, pour la première fois, deux communes du canton de Bâle-Ville accordent à leurs habitantes le droit de vote au niveau communal. Différents événements qui donnent de l'espoir quant aux résultats de la votation à venir.

Dès le mois de décembre 1958, des comités hors parti, pour et contre le suffrage féminin, se mettent en place dans les cantons. Mais obtenir la double majorité des cantons et du peuple semble être un obstacle difficilement franchissable. La presse souligne que les différentes prises de position des opposant-e-s mettent en évidence des résistances qui relèvent plus de l'« instinct » que de la « raison ». Hormis le Parti des paysans, artisans et bourgeois qui, de manière unanime, recommande à ses électeurs de voter non, les partis ne donnent pas toujours les mêmes mots d'ordre suivant les cantons. La campagne électorale n'est pas très active et personne ne semble croire en une victoire pour les droits politiques des femmes.

À Genève par contre, le fait que, pour la première fois, à deux semaines du scrutin, tous les partis, de gauche comme de droite, soutiennent le droit de vote et d'éligibilité des femmes, est porteur d'espoir pour l'avenir.

Le 1^{er} février 1959, le suffrage féminin est refusé à 66,9%. Si le refus est écrasant en Suisse alémanique, en Suisse romande, les cantons de Genève, Neuchâtel et Vaud votent majoritairement en faveur du suffrage féminin. Le canton de Vaud ayant proposé le droit de vote des femmes au scrutin cantonal le même jour, les Vaudoises deviennent les premières Suissesses à pouvoir voter sur le plan cantonal le 1^{er} février 1959. À Neuchâtel, suite au dépôt de motions dans les semaines qui suivent la votation fédérale, le suffrage féminin est accepté le 27 septembre 1959, à l'issue d'une nouvelle votation cantonale.

Le 1^{er} février 1959, avec un taux de participation de 66,2%, le suffrage féminin est refusé à 66,9%.

